

Compte rendu de l'audience du 5 juin 2012

Les représentants CGT et FO ont été reçus à leur demande le 5 juin 2012 par le Directeur de la DSFP pour l'AP HP. Plusieurs points ont été abordés.

TRAVAUX:

Bilan première Phase: Le 14 mars dernier, la Direction et les représentants du personnel ont effectué une visite de chantier suite à la coulée de béton intervenue au 4^{ème} étage. Le propriétaire s'était engagé à fournir certains documents (fiches des produits utilisés, solidité des structures). En début de séance, les organisations syndicales (OS) ont de nouveau réclamé ces documents.

Les travaux de finition n'en "finissent" pas et, à la surprise générale, ils ont redoublé d'intensité ces derniers jours, (perceuses à percussion).

La CGT a revendiqué une journée de dédommagement pour les agents concernés par ces nuisances.

Deuxième phase : travaux rue Greneta - Bd Sébastopol

D'autres agents vont pouvoir "goûter aux plaisirs" d'autres travaux prévus du 1 juillet au 15 décembre 2012. Une grande partie des secteurs du site va être impactée par ces chantiers. Les OS ont demandé une information détaillée de la mise en oeuvre des travaux et sa diffusion à l'ensemble des agents.

Le représentant CHS a proposé lors des "gros travaux" que les agents puissent bénéficier d'une autorisation d'absence (chez nos proches voisins de la DRFIP le Directeur leur a octroyé une journée pour les mêmes motifs).

La CGT a soulevé également la question de la disponibilité d'un lieu de repli suffisamment grand pour accueillir "*les sinistrés*" ...!!!

Monsieur le Directeur doit fournir une réponse à toutes ces questions

La CGT a profité de cette audience pour rappeler qu'à l'approche de la période estivale, une révision complète (changement de filtres et de gaines) des systèmes de climatisation et de fontaines à eau soit effectuée.

Notre organisation a réclamé un deuxième cahier Hygiène et Sécurité pour le site de Sébastopol ainsi que l'affichage et la diffusion, auprès des personnels, de la liste des agents secouristes, la localisation des transats et des trousseaux de secours par étage.

DUERP et PAP:

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été mis en place en 2009, ce document doit être réactualisé chaque année et il recense l'ensemble des risques professionnels dans chaque secteur. Ceux ci sont ensuite évalués et hiérarchisés pour décider des mesures de prévention.

Nous avons rappelé à Monsieur Thalamy que les personnels devaient être impérativement concertés lors de cette démarche.

II NOTES DE SERVICES:

Dans une période où le dialogue social doit s'instaurer, les OS ont rapporté la consternation des personnels au sujet des notes de services concernant les horaires variables et les retards liés aux transports.

Nous avons demandé l'abandon de ces notes et remis les pétitions où **62% des personnels ont signé** pour cette requête.

Nous avons précisé que les OS étaient contre cette mesure contrairement à ce que pouvait laisser supposer la note 12-12 du 12/04/2012.

III CONVENTION NSI:

La convention de partenariat a été signée entre le Directeur de la DGFIP et la Directrice Générale mais ne peut être diffusée aux agents.

POURQUOI ??? Que veut-on nous cacher ???

Monsieur Thalamy s'est tout de même engagé à élaborer une note retraçant les grandes lignes de cet accord. L'APHP a lancé un appel d'offre pour remplacer Accenture (fin du marché le 03 mai 2012). La mission PGI sera conservée car elle sert de lien entre les personnels de la DSFP et elle fait valoir les besoins spécifiques de nos secteurs auprès des informaticiens.

Globalement Monsieur le Directeur est optimiste sur le devenir de NSI même si cela aura encore un **coût**et malgré un outil "peu ergonomique" mais " avec un moteur puissant"!!!!

Les choses devraient s'améliorer avec le temps....

IV SERVICE FACTURIER :

La CGT a porté l'attention sur les conditions de travail de certains agents : manque de luminosité naturelle, chauffage insuffisant, isolation phonique précaire (bureau placé au dessus d'une scierie et face à l'entrée d'un parking souterrain).

Pour toutes ces raisons, le représentant CHS va demander une visite du site par le Comité Hygiène et Sécurité - Condition de Travail PARIS lors de la prochaine réunion CHS.

Une copie de la Convention modifiée a de nouveau été réclamée.

CONCLUSION

Les Organisations Syndicales ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs revendications , elles veilleront toujours à défendre les intérêts des personnels et sont vigilantes sur les réponses attendues.